

REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE-TRAVAIL-PROGRES

MINISTERE DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL (2)

ARRETE N° 023 /ME/SG/2003

Portant création d'un Comité ad-hoc, chargé du contrôle de l'exportation du bétail sur pieds dans les postes de sortie du bétail

Le Ministre de l'Elevage,

Vu la Constitution,

Vu le Décret n° 265/PR/PM/2002 du 11 juin 2002 portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement;

Vu le Décret n°465/PR/PN/2002 du 14 novembre 2002, portant remaniement du Gouvernement;

Vu le Décret n°331/PR/PM/2002 du 26 juillet 2002 portant structure générale du Gouvernement et attributions de ses membres;

Vu les recommandations de la Mission du 24 au 28 février 2003, relative à la problématique de l'exportation du bétail sur pieds;

Arrête:

Article 1^{er}: Il est créé un Comité ad-hoc chargé du contrôle de l'exportation du bétail sur pieds dans les postes de sortie du bétail pour une période de six mois;

Article 2: le Comité est composé de:

Dr Djibrine Kiram, Inspecteur Général Président

Mr Ahmed Mohamed Nadif, Directeur Adjoint DDPAP Vice-Président

Membres:

Dr Souleymane Abba Kellou, Directeur Adjoint de la DSPS

Dr Adam Hassan Yacoub, DSV

Dr Ramadane Ouaidou, DSV

Dr Mallah Yanguetana, DDPAP

Dr Mahamat Malloum, DSPS

Mr Haroun Issa Aldiresco, SG

Article 3 : Le Comité est chargé de déposer un rapport d'activités à la fin de chaque mission.

Article 4 : Les frais de mission des membres du Comité sont pris en charge par le FNE.

Article 5: le Secrétaire Général et les Délégués Régionaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Fait à N'Djaména, le 10 mars 2003

Mahamat Allahou Taher

Ampliations:

FNE	1
Délégués	9
Secteurs d'Elevage	27
Archives	2